

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 23 mars 2007**

**Présents** : Tous les membres sauf excusés :

- Lynda LOZES
- Stéphane GLATIGNY
- Albert LE MOULLEC
- Jean Philippe BERTRAND

**Secrétaire de séance** : Christian ROUX

**- 1 - URBANISME**

- Demande de permis de construire :
  - Monsieur SCHEPPERS

Des remarques sont faites : une fenêtre donne sur la propriété du voisin qui va jusqu'au mur et dans le descriptif de l'état actuel il est fait mention d'un « séjour », alors qu'il s'agit d'une écurie, la place de parking est-elle réglementaire ?

→ Avis favorable du conseil.

*Le 27/03/2007 : P.C mis en suspend sur la demande écrite de Monsieur Scheppers.*

- Déclaration de travaux :
  - Madame HERTZMANN

→ Avis favorable du conseil.

- Déclaration de travaux :
  - Monsieur COLSON

→ Avis favorable du conseil.

## **- 2 - DELIBERATION**

### ➤ Rémunération Professeur des écoles

Madame La Maire expose au Conseil Municipal que Mademoiselle Mélodie MAILLAN METREAU, Professeur des écoles de Valezan, a remplacé l'ATSEM pendant son congé d'arrêt maladie pour effectuer la surveillance de la cantine.

Madame Le Maire propose de la rémunérer pour ses services.

Après délibération, le conseil municipal :

- Décide de rémunérer Mademoiselle Mélodie MAILLAN METREAU au prorata des heures de surveillance effectuées.
- Mademoiselle Mélodie MAILLAN METREAU sera rémunérée sous forme d'une indemnité de surveillance, qui se réfère à l'arrêté interministériel du 11 janvier 1985.
- Décide d'indemniser Mademoiselle Mélodie MAILLAN METREAU pour les éventuels remplacements qu'elle sera amenée à effectuer pour l'année scolaire 2006-2007.

### ➤ Travaux d'enfouissement des réseaux secs

Madame La Maire informe le Conseil Municipal que suite au courrier du 26 février 2007 du conseil Général, il est nécessaire de délibérer afin d'approuver le dossier d'enfouissement des réseaux secs et les montants des travaux correspondant, à savoir :

- la 1<sup>ère</sup> tranche pour un montant TTC de 136 924,32 € et
- la 2<sup>ème</sup> tranche pour un montant TTC de 79 985,29 €.

Après délibération, le conseil municipal :

- Approuve le dossier et les montants des travaux
- Demande à Madame La Maire de prévoir ces sommes au Budget Prévisionnel
- Autorise Madame La Maire à payer les factures correspondant à ces travaux.



#### - 4 - DIVERS

➤ Cimetière : « jardin du souvenir ».

Pour préciser le nouveau règlement adopté pour le cimetière, Madame La Maire propose au Conseil de prévoir un emplacement pour la dispersion des cendres devant le cimetière, en face de l'entrée principale de l'église, pour les personnes qui le désirent.

➤ Demande de subvention pour l'association « France-Alzheimer »

Monsieur LE MOULLEC, par courrier du 09 février 2007, a demandé qu'une subvention soit accordée à l'Association « France-Alzheimer. »

S'agissant de la proposition d'une nouvelle association à subventionner, Madame la Maire informe le conseil que, sans remettre en cause le dévouement des personnes, l'association « France Alzheimer » ne fait pas partie du « Comité de la Charte », organisation mise en place après les affaires concernant le détournement de certains dons. La Commune préférerait donner une subvention à un organisme local qui soutient les pensionnaires de l'EPHAD d'Aime. Toutefois, il est précisé que sur cette question, cette compétence est plutôt celle de la communauté de communes qui verse déjà une subvention.

➤ Prêt de la salle de réunion lors des campagnes électorales.

Madame La maire informe le Conseil Municipal que la salle polyvalente a fait l'objet d'une demande de prêt à titre gratuit à l'occasion des futures élections législatives. Le conseil n'y voit pas d'objection et il donne son accord pour que les salles communales puissent être utilisées gratuitement à l'occasion des campagnes électorales.

Madame La Maire,  
V. GENSAC.

Le secrétaire,  
Ch. ROUX.